

Questions orales

Selon les journaux, Revenu Canada a déjà loué des bureaux coûteux d'un bout à l'autre du Canada pour appliquer la TPS, qui n'a même pas encore été votée par le Parlement.

Comment le gouvernement peut-il se justifier de dépenser l'argent des contribuables pour la location de bureaux coûteux destinés à sa police fiscale, avant même que cette taxe régressive et injuste n'ait été approuvée par le Parlement canadien, au moment où il coupe dans les programmes des anciens combattants et qu'il ferme des centres destinés aux femmes d'un bout à l'autre du pays?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, permettez-moi de signaler à mon collègue que cela ne s'est pas fait uniquement sous le gouvernement de mon parti. Sous la législature antérieure, de 1980 à 1984, pour la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers, le projet de loi d'étalement du revenu, le crédit d'impôt à l'achat d'actions, le crédit d'impôt remboursable à l'investissement commercial et l'augmentation des déductions pour frais de garde d'enfants, le gouvernement de l'époque, celui du Parti libéral que défend le député, a fait des dépenses par anticipation sur l'adoption du projet de loi, comme le gouvernement en a le devoir exprès.

Des collègues ont protesté contre cela, mais permettez-moi de lui rappeler que dans son rapport, le vérificateur général a dit que le gouvernement devrait accorder à la préparation de la TPS la priorité et les moyens nécessaires pour mener à bonne fin cette grande initiative. La bonne fin débute le 1^{er} janvier 1991, et nous devons nous y préparer.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, cette défense par le ministre des politiques de son gouvernement et de ses politiques fiscales à lui serait ridicule si elle n'était si pathétique.

Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Peut-il nous dire si son ministère a effectué des études pour déterminer les frais de surveillance de l'application de la taxe sur les produits et services, à quel taux de non-paiement il s'attend et comment sa police fiscale va traiter ces pauvres chefs de petites entreprises qui enfreignent cette taxe mal conçue, complexe et injuste? Qu'est-ce que vous allez faire? Est-ce que le ministre va. . .

M. le Président: Je pense que la question est déjà posée.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député tiendra peut-être à savoir qu'une partie des moyens que nous allons consacrer à la taxe sur les produits et services doit aider le personnel de Revenu Canada à rencontrer les chefs de petites entreprises dans leurs bureaux pour leur permettre de comprendre la taxe sur les produits et services, de leur expliquer ses effets sur leurs prix d'achat et sur le prix de vente de leurs produits et services, pour qu'ils soient en mesure, le 1^{er} janvier, d'appliquer la taxe.

Mon collègue devrait certainement approuver ce genre d'aide aux petites entreprises.

* * *

LE PROJET DE LOI C-43

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la nouvelle ministre de la Justice.

Elle a déclaré en public qu'elle était favorable à l'idée de laisser les femmes exercer elles-mêmes leurs choix en matière de reproduction.

En cette Journée internationale de la femme, la ministre écoutera-t-elle les Canadiennes qui soutiennent que le projet de loi du gouvernement sur l'avortement limitera l'accès aux services d'avortement? La ministre écoutera-t-elle les organismes féminins de tout le Canada qui affirment que les femmes doivent avoir le droit fondamental de décider si elles porteront un enfant et retirera-t-elle ce texte de droit pénal?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je ne suis pas certaine que la question de la députée soit recevable. Le projet de loi a déjà été lu pour la deuxième fois à la Chambre et la position du gouvernement n'a pas changé même si le ministre de la Justice a changé depuis.

Dans mon discours lors du débat de deuxième lecture, j'ai exposé très clairement pourquoi j'appuyais le projet de loi et je me ferai un plaisir d'en discuter à nouveau devant le comité qui en est chargé à la fin de ses délibérations.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, je crois pouvoir en déduire que la réponse donnée aux Canadiennes est non, la ministre ne retirera pas le projet de loi. Les sondages nous apprennent que 62 p. 100 des Canadiens sont opposés à l'intention du gouvernement de recriminaliser l'avortement.

Je le répète, la ministre a déjà déclaré publiquement qu'elle était favorable au choix personnel des femmes.